

EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS – CAP

NOTICE D'INFORMATION

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
INFORMATIONS GENERALES		
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC4 dec4@ac-toulouse.fr
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS ?	L'établissement scolaire du candidat <i>Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.</i>	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
Dans quelle application est géré mon examen ?	OCEAN	OCEAN
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE Site EPS - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse Département 31 : Dominique DEDIEU-DUJOLS dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 17 Départements hors 31 : Nadège GAUTIER nadege.gautier@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 14 Site EPS - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?	En début d'année scolaire au sein de l'établissement et selon un menu d'activités proposé au candidat	Du 10 novembre au 7 décembre sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?	- Distribution d'une confirmation d'inscription par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Envoi d'une confirmation d'inscription par le rectorat - Vérification par le candidat + signature <i>Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités (pas de changement après les inscriptions) et de la retourner avec les autres éléments du dossier à la direction des examens. Toute modification doit être notée en rouge sur le document.</i> - Conserver une copie de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Date et centre d'examen désignés par le rectorat contrôle ponctuel <i>Attention : En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.</i>
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un par semestre)	Entre avril et fin mai 2021
Comment recevoir la convocation à l'examen ?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Courrier postal 3 semaines avant l'examen à l'adresse communiquée lors de l'inscription <i>Attention : signaler tout changement d'adresse à la DEC4</i>
Quels sont les attendus des épreuves ?	Attendus de fin de lycée professionnel : Texte de référence : Circulaire du 17 juillet 2020	Attendus de fin de lycée professionnel : Texte de référence : Circulaire du 17 juillet 2020
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES		
Candidat apte	En CCF : Choix spécifique proposé dans chaque établissement Protocole de 2 activités Circulaire du 17 juillet 2020 (Annexe 1)	Candidats individuels : Epreuves nationales 1 activité sur les 3 proposées Circulaire du 17 juillet 2020 (Annexe 2) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demi-fond (1x800M) ➤ Tennis de table en simple ➤ Danse
Candidat apte partiel	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon l'inaptitude	Sur avis médical choix d'1 activité parmi les 3 proposées : (Cf. Site académique EPS) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Natation (nage de durée) ➤ Danse adaptée (chorégraphie individuelle) ➤ Lancer de poids
Candidat apte partiel reconnu par la MDPH	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon le handicap	Sur avis médical choix d'1 activité parmi les 4 proposées : (Cf. Site académique EPS) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Natation (nage de durée) ➤ Danse adaptée (chorégraphie individuelle) ➤ Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuil) ➤ Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)

CANDIDATS APTES PARTIELS OU INAPTES TOTAUX EN PONCTUEL FICHE D'INSCRIPTION A L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE ADAPTEE D'EPS et certificat médical de dispense - Session 2021 <b style="color: red;">A RENVoyer AU RECTORAT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN		
DEPT <input type="checkbox"/> 09 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 31 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 46 <input type="checkbox"/> 65 <input type="checkbox"/> 81 <input type="checkbox"/> 82		
<input type="checkbox"/> Bac général	<input type="checkbox"/> Bac technologique	<input type="checkbox"/> CAP
Série :		Spécialité :

INFORMATIONS CANDIDAT

MADAME MONSIEUR NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :
 ETABLISSEMENT ET/OU VILLE.....
 TELEPHONE OBLIGATOIRE CANDIDAT/...../...../..... PARENTS/...../...../.....

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Candidats concernés : Candidats individuels présentant cette année un problème de santé chronique ou exceptionnel non reconnu par la MDPH. S'ils ne sont pas en mesure de passer les épreuves EPS organisées pour les candidats aptes, ils peuvent se présenter à l'épreuve adaptée académique ponctuelle.

L'épreuve d'EPS est une épreuve obligatoire pour tous les examens.

Seuls les candidats qui ne peuvent pas présenter les activités obligatoires classiques doivent renvoyer cette fiche. Elle doit être établie par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins et tient lieu de certificat médical.

L'original de ce document est à transmettre **dès l'inscription ou dernier délai dans les 48h après la date de l'examen d'EPS**, par voie postale au Rectorat, service de la DEC3-EPS (CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4). *Conserver un double de tous les documents d'inscription*
Aucun certificat médical établi à une date postérieure à celle de l'examen ne pourra être pris en compte.

Pour rappel : Toute absence sans justificatif (médical ou force majeure) :

Bac général et technologique = zéro || CAP = absent = pas d'obtention du diplôme

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE MEDECIN

Recommandations :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire (art.R4127-69 du code la santé publique).

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité pour le candidat de se présenter aux épreuves adaptées académiques, à choisir et cocher l'activité que le candidat est capable de réaliser ou, en cas d'impossibilité pour le candidat de pratiquer les activités académiques proposées, à le déclarer inapte total.

En cas d'aptitude partielle, ce certificat peut comporter, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités individuelles des élèves.

Je soussigné(e) _____, docteur en médecine, certifié, en application du décret n°88-977 du 11/10/1988, avoir examiné ce jour **l'élève** _____, né(e) le _____ **inscrit(e) à l'examen du** _____, **à (Ville)** _____, **et avoir constaté** (cocher les cases) :

Une incapacité à réaliser deux des trois activités EPS obligatoires (pour le Bac général et technologique) et une des trois activités EPS obligatoires (pour le CAP) :

- Demi-fond (1x800m)
- Tennis de table en simple
- Danse

Cette inaptitude est liée à des incapacités fonctionnelles :

- de mouvement (amplitude, vitesse, charge, posture...) :
-
- d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...) :
-
- de capacité à l'effort (intensité, durée...) :
-
- de situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, en milieu aquatique, conditions atmosphériques) :
-

Son état de santé entraîne donc (cocher la case) :

UNE APTITUDE PARTIELLE

Du **au** **inclus**

Choisir l'activité possible (à cocher par le médecin)

Natation (nage de durée)	
Danse adaptée	
Lancer de poids	

UNE INAPTITUDE TOTALE

Pour rappel : Seules les incapacités fonctionnelles ne permettant pas à l'intéressé la pratique d'une des activités adaptées proposées ci-dessus au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve.

Du **au** **inclus**

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Date : _____ **Signature et cachet du médecin**

CANDIDATS RECONNUS PAR LA MDPH EVALUES EN PONCTUEL FICHE D'INSCRIPTION aux EPREUVES D'EPS AMENAGEES - Session 2021 <b style="color: red;">A RENVoyer AU RECTORAT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN			
DEPT <input type="checkbox"/> 09 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 31 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 46 <input type="checkbox"/> 65 <input type="checkbox"/> 81 <input type="checkbox"/> 82		<input type="checkbox"/> Sportif Haut Niveau (à transmettre avec la fiche SHN)	
<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> CAP
Série :		Spécialité :	

INFORMATIONS CANDIDAT

MADAME MONSIEUR NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :
 ETABLISSEMENT ET/OU VILLE
 TELEPHONE OBLIGATOIRE CANDIDAT/...../...../..... PARENTS/...../...../.....

CONDITIONS D'INSCRIPTION
Candidats concernés : Candidats évalués en ponctuel et/ou sportifs de haut niveau (SHN) reconnus par la MDPH en situation de handicap moteur, déficience visuelle ou autres types de handicap.
 L'épreuve d'EPS est une épreuve obligatoire pour tous les examens. Aussi, tous les candidats cités ci-dessus qui ne peuvent pas présenter les activités obligatoires classiques doivent transmettre cette fiche qui tient lieu de certificat médical.
 L'original de ce document est à remettre **dès l'inscription** avec la confirmation d'inscription. *Conserver un double de tous les documents d'inscription.*
Aucun certificat médical établi à une date postérieure à celle de l'examen ne pourra être pris en compte.
*Pour rappel : Toute absence sans justificatif (médical ou force majeure) :
 Bac général et technologique = zéro || Bac professionnel, CAP = absent = pas d'obtention du diplôme*

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE MEDECIN

Recommandations :
 Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins. L'examen médical permettant de délivrer ce certificat médical engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (art.R4127-69 du code la santé publique).
 Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité pour le candidat de se présenter aux épreuves aménagées académiques, à choisir et cocher l'activité que le candidat est capable de réaliser ou, en cas d'impossibilité pour le candidat de pratiquer les activités académiques proposées, à le déclarer inapte total.

EPS OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/> Le candidat ne peut pas réaliser les activités obligatoires ci-dessous : Pour les candidats du Bac général et technologique, du CAP	Pour les candidats du Bac professionnel	Préciser la classification du handicap : (consulter la notice d'accompagnement)																														
	<ul style="list-style-type: none"> • Danse • Tennis de table en simple • Demi-fond (1x800m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Badminton en simple • Demi-fond (3x500m) • Gymnastique au sol • Sauvetage • Tennis de table en simple 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Groupes de handicap Typologie de pratique</th> <th colspan="4">Classification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Debout</td> <td><input type="checkbox"/> D1</td> <td><input type="checkbox"/> D2</td> <td><input type="checkbox"/> D3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>En fauteuil</td> <td><input type="checkbox"/> F1</td> <td><input type="checkbox"/> F2</td> <td><input type="checkbox"/> F3</td> <td><input type="checkbox"/> FE</td> </tr> <tr> <td>Dans l'eau</td> <td><input type="checkbox"/> G1</td> <td><input type="checkbox"/> G2</td> <td><input type="checkbox"/> G3</td> <td><input type="checkbox"/> G4</td> </tr> <tr> <td>Déficience visuelle</td> <td><input type="checkbox"/> DV1</td> <td><input type="checkbox"/> DV2</td> <td><input type="checkbox"/> DV3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autre (à préciser) :</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>	Groupes de handicap Typologie de pratique	Classification				Debout	<input type="checkbox"/> D1	<input type="checkbox"/> D2	<input type="checkbox"/> D3		En fauteuil	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3	<input type="checkbox"/> FE	Dans l'eau	<input type="checkbox"/> G1	<input type="checkbox"/> G2	<input type="checkbox"/> G3	<input type="checkbox"/> G4	Déficience visuelle	<input type="checkbox"/> DV1	<input type="checkbox"/> DV2	<input type="checkbox"/> DV3		Autre (à préciser) :				
	Groupes de handicap Typologie de pratique	Classification																															
Debout	<input type="checkbox"/> D1	<input type="checkbox"/> D2	<input type="checkbox"/> D3																														
En fauteuil	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3	<input type="checkbox"/> FE																													
Dans l'eau	<input type="checkbox"/> G1	<input type="checkbox"/> G2	<input type="checkbox"/> G3	<input type="checkbox"/> G4																													
Déficience visuelle	<input type="checkbox"/> DV1	<input type="checkbox"/> DV2	<input type="checkbox"/> DV3																														
Autre (à préciser) :																																	
Je soussigné(e) _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève _____, né(e) le _____ inscrit(e) à l'examen du _____, à (Ville) _____, et avoir constaté que son état de santé entraîne (cocher la case) :																																	
	<input type="checkbox"/> UNE INAPTITUDE PARTIELLE (Cf. Circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994) Duau inclus		Choisir l'activité possible (à cocher par le médecin) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Natation (nage de durée)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Danse adaptée (chorégraphie individuelle)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)</td> <td></td> </tr> </table>	Natation (nage de durée)		Danse adaptée (chorégraphie individuelle)		Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)		Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)																							
Natation (nage de durée)																																	
Danse adaptée (chorégraphie individuelle)																																	
Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)																																	
Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)																																	
	<input type="checkbox"/> UNE INAPTITUDE TOTALE Pour rappel : Seules les incapacités fonctionnelles ne permettant pas à l'intéressé la pratique d'une des activités adaptées proposées ci-dessus au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve. Du au inclus																																

EPS FACULTATIVE	CONDITIONS GENERALES POUR L'EPREUVE FACULTATIVE EPS <b style="color: red;">Attention : Pour la dernière année, SEULS les candidats du BAC PROFESSIONNEL peuvent s'inscrire à cette épreuve.				
	<input type="checkbox"/> Le candidat souhaite s'inscrire à une épreuve facultative aménagée spécifique aux candidats reconnus par la MDPH (cocher une case)				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Tennis de table</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Natation adaptée</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Tennis de table	<input type="checkbox"/>	Natation adaptée	<input type="checkbox"/>
Tennis de table	<input type="checkbox"/>				
Natation adaptée	<input type="checkbox"/>				
Pour rappel : La note de l'épreuve facultative d'EPS ne peut être prise en compte qu'à condition que les candidats soient notés à l'épreuve obligatoire d'EPS.					

INFORMATIONS OBLIGATOIRES	
Date :	Signature et cachet du médecin

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)
FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EPS – Session 2021
A COMPLETER OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES CANDIDATS SHN (TOUS EXAMENS)

<input type="checkbox"/> CANDIDAT SCOLAIRE	ETABLISSEMENT.....
<input type="checkbox"/> CANDIDAT INDIVIDUEL	DEPT 09 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 31 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 46 <input type="checkbox"/> 65 <input type="checkbox"/> 81 <input type="checkbox"/> 82 <input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> CAP
Série :		Spécialité :	

INFORMATION CANDIDAT (à renseigner en lettres capitales)

MADAME **MONSIEUR** **NOM**..... **PRENOM**..... **DATE DE NAISSANCE**...../...../.....
TELEPHONE (OBLIGATOIRE) CANDIDAT **PARENTS**

Fédération sportive :

Discipline :

Nom de la structure/club, localité et établissement d'implantation :

Etablissement scolaire, ville et académie avec ce statut : **Seconde** **Première** **Terminale**

Fiche à renvoyer au Rectorat au moment de l'inscription avec obligatoirement l'attestation justifiant du statut de sportif listé et/ou conventionné ou de sportif en structure de Haut niveau téléchargeable sur le site du [Ministère chargé des sports](#)

⚠ Changement de réglementation uniquement pour les candidats scolaires.
Pour les Bacs généraux et technologiques, et les CAP.
La DEC doit vérifier le statut des candidats pour mettre en place la notation spécifique de l'épreuve obligatoire (20/20 à 1 CCF sur la spécialité sportive).
Pour les Bacs pro, pas de changement cette année.

SPORTIF DE HAUT NIVEAU
 Cette option est ouverte aux candidats inscrits sur liste ministérielle ou ayant été listés au moins un an durant ses années de lycée :
 Elite, Sénior, Relève
 Espoir
 Collectif National

SPORTIF CONVENTIONNE dans un CFCP agréé
 Cette option est ouverte aux candidats conventionnés d'un centre de formation d'un club professionnel agréé Jeunesse et Sport ou ayant été conventionnés au moins un an durant ses années lycées

SPORTIF non listé mais en structure
 Cette option est ouverte uniquement aux candidats inscrits en pôle Espoir ou France durant l'année de terminale.

JEUNE OFFICIEL (arbitre) non listé mais en structure
 Cette option est ouverte uniquement aux candidats inscrits en pôle Espoir et France durant l'année de terminale.

EPS OBLIGATOIRE	CCF	Choix possibles d'aménagement des modalités d'évaluation et de certification pour les sportifs de haut niveau <input type="checkbox"/> Je passe l'EPS obligatoire en CCF dans mon établissement scolaire. <input type="checkbox"/> J'ai demandé un report de ma note en EPS obligatoire (candidat redoublant) ou bien un étalement de session bac en 2 ans (joindre une copie de la demande mentionnant la répartition des épreuves sur les 2 années)	
	PONCTUEL	<input type="checkbox"/> Je ne passe pas l'EPS obligatoire en établissement scolaire. Je m'inscris à l'examen ponctuel (date et centre d'épreuve déterminés par la direction des examens et concours). <i>Candidats scolaires : demande motivée à l'attention du Recteur à faire dès l'inscription sur papier libre et à retourner avec tous les documents</i> Je choisis 2 activités en BAC GENERAL et BAC TECHNO Je choisis 1 activité en CAP ci-dessous	Je suis en BAC PRO , je choisis le couple d'activités (1 case à cocher)

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Danse</td><td></td></tr> <tr><td>Tennis de table en simple</td><td></td></tr> <tr><td>Demi-fond (1x800m)</td><td></td></tr> </table>	Danse		Tennis de table en simple		Demi-fond (1x800m)		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Demi-fond (3x500m)</td><td>/</td><td>Badminton en simple</td><td></td></tr> <tr><td>Demi-fond (3x500m)</td><td>/</td><td>Tennis de table en simple</td><td></td></tr> <tr><td>Sauvetage (en piscine)</td><td>/</td><td>Badminton en simple</td><td></td></tr> <tr><td>Gymnastique au sol</td><td>/</td><td>Badminton en simple</td><td></td></tr> <tr><td>Gymnastique au sol</td><td>/</td><td>Tennis de table en simple</td><td></td></tr> </table>	Demi-fond (3x500m)	/	Badminton en simple		Demi-fond (3x500m)	/	Tennis de table en simple		Sauvetage (en piscine)	/	Badminton en simple		Gymnastique au sol	/	Badminton en simple		Gymnastique au sol	/	Tennis de table en simple	
Danse																											
Tennis de table en simple																											
Demi-fond (1x800m)																											
Demi-fond (3x500m)	/	Badminton en simple																									
Demi-fond (3x500m)	/	Tennis de table en simple																									
Sauvetage (en piscine)	/	Badminton en simple																									
Gymnastique au sol	/	Badminton en simple																									
Gymnastique au sol	/	Tennis de table en simple																									

Je suis candidat SHN en situation de handicap et je ne passe pas l'EPS obligatoire en établissement scolaire, je m'inscris à l'EPS obligatoire en ponctuel.

Merci de compléter la fiche «Candidats individuels reconnus par la MDPH- Fiche d'inscription aux épreuves obligatoire et facultative d'EPS aménagées session 2021»

EPS FACULTATIF

Attention : Pour la dernière année, cette épreuve facultative est organisée UNIQUEMENT pour le BAC PROFESSIONNEL
CONDITIONS GENERALES POUR L'EPREUVE FACULTATIVE EPS
 L'épreuve comporte 2 parties. La part de la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points et la partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.
La validation des acquis (16 points) ne peut se faire sans passer l'épreuve orale.
Pour rappel :
 - La note de l'épreuve facultative d'EPS ne peut être prise en compte qu'à condition que les candidats soient notés à l'épreuve obligatoire d'EPS.

Je m'inscris à cette option
 J'ai demandé un report de ma note en EPS facultatif (candidat redoublant) ou bien un étalement de session bac en 2 ans (joindre une copie de la demande)

A renseigner par tous les candidats		A renseigner par les candidats scolaires	
Date et signature du candidat et des représentants légaux pour les mineur(e)s	Nom et signature de l'entraîneur et/ou du responsable de la structure	Nom et signature du professeur EPS	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS – CAP

NOTICE D'INFORMATION

Candidat SCOLAIRE		Candidat INDIVIDUEL Ou candidat non évalué en CCF par son établissement
DOCUMENTS A RETOURNER (conserver un double des documents)		
Candidat apte	Vérifier la confirmation d'inscription EPS apte en CCF Pas de fiche d'inscription à retourner	Vérifier la confirmation d'inscription Pas de fiche d'inscription à retourner Aptitude a priori retenue
Candidat reconnu par la MDPH	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS Certificat médical type	Fiche EPS spécifique « CANDIDATS RECONNUS PAR LA MDPH EVALUES EN PONCTUEL FICHE D'INSCRIPTION aux EPREUVES D'EPS AMENAGEES » à renseigner et à fournir dès l'inscription
Candidat apte partiel	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS Certificat médical type	Fiche EPS spécifique: « CANDIDATS APTE PARTIELS OU INAPTES TOTAUX EN PONCTUEL – FICHE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE OBLIGATOIRE ADAPTEE D'EPS » à renseigner et à fournir dès l'inscription
 Nouvelle procédure Candidat inapte total	Adresser impérativement, avec la confirmation d'inscription , le certificat médical justifiant de l'inaptitude totale au rectorat au moment de l'inscription à l'examen. <i>Conserver une copie dans l'établissement.</i> Inscrire un candidat en inapte total UNIQUEMENT si le certificat médical pour inaptitude totale à l'année est fourni par le candidat au plus tard à l'inscription. Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes totales et partielles lors de la saisie des notes dans EPSNET Certificat médical type	
Candidat dispensé réglementairement	Candidat en formation professionnelle continue s'il en fait la demande à l'inscription.	Candidat en formation professionnelle continue s'il en fait la demande à l'inscription.
Candidat SHN	Fiche EPS spécifique « SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN) - FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EPS » à retourner dès l'inscription au secrétariat du lycée	Fiche EPS spécifique « SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN) - FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EPS » à retourner au rectorat avec les autres documents d'inscription
Candidat bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Se rapprocher de l'établissement scolaire	Tout candidat inscrit à une épreuve ponctuelle d'EPS et qui bénéficie d'un PAI doit signaler à la direction des examens et concours. Le protocole d'urgence devra être joint avec la confirmation d'inscription afin d'informer le jury d'examen de l'état de santé du candidat.
NOTATION		
Cas général candidat apte	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points	Note de l'activité choisie à l'inscription évaluée sur 20 points
Candidat SHN	Moyenne des 2 activités dont 20/20 sur sa spécialité	Non concerné
Candidat apte partiel ou reconnu par la MDPH	Moyenne des activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte	Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou max dans les 48h après la date du CCF concerné. Passage du rattrapage au mois de mai
	Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.
ABSENCE A L'EXAMEN		
Délai de justification de l'absence	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Puis envoyer le justificatif 48h maximum après la date de l'examen
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	Justificatif original à adresser par courrier postal + copie convocation à la DEC 3 EPS <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>
Conséquence si pas de justificatif	Absence à chaque activité non évaluée équivaut à un zéro	Absence à une activité = AB Attention : Un candidat déclaré absent entraîne la non délivrance du diplôme.
RAPPEL Certificat médical	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. <i>Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.</i>	

Typologie du handicap	Code	Caractéristiques du handicap	Exemples
CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT DEBOUT	D1	Handicap des membres inférieurs et supérieurs accompagnés de problèmes d'équilibre.	Infirmités motrices cérébrales (IMC) athétosiques ou spastiques, quadriplégiques, certains poliomyélitiques, troubles cérébelleux...
	D2	Handicap léger des membres inférieurs gênant la course et les prises d'élan et handicap de la partie supérieure Handicap des membres inférieurs et atteinte légère du bras dans la pratique sportive	IMC, spastiques, hémiplegiques graves, lésions, arthrogryposes, amputés, handicaps asymétriques des membres inférieurs ou supérieurs, traumatisés crâniens.
	D3	Handicap léger des membres inférieurs avec possibilité d'élan et de bons membres supérieurs Bons membres inférieurs mais handicap d'un bras Problèmes de tronc ou handicap fonctionnel avec légère incoordination Déficience respiratoire sévère.	Scoliotiques avec corset, poliomyélitiques légers, hémiplegiques légers, amputés d'un bras ou tibial appareillé, IMC légers
CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT EN FAUTEUIL	F1	Peu de capacités motrices des membres supérieurs et inférieurs, peu de préhension des mains et peu d'équilibre du tronc. Déplacements en fauteuil roulant en propulsion manuelle ou podale.	Tétraplégiques, handicapés des membres supérieurs et inférieurs, IMC athétosiques ou spastiques, hémiplegiques, myopathes, troubles cérébelleux.
	F2	Bonne motricité des membres supérieurs, mais peu d'équilibre du tronc ou Motricité incomplète des membres supérieurs, mais bon équilibre du tronc.	Paraplégiques et poliomyélitiques sans abdominaux (lésions vertébrales de D4 à D10), IMC avec bons membres supérieurs, mais problèmes d'équilibre du tronc, candidats avec corset
	F3	Bonne motricité des membres supérieurs, bon équilibre du tronc en fauteuil.	Paraplégiques et poliomyélitiques avec de bons abdominaux (lésion vertébrale D11 et moins), IMC avec de bons abdominaux et membres supérieurs, amputés des membres inférieurs pratiquant en fauteuil roulant.
	FE	Candidat utilisant habituellement le fauteuil électrique comme mode de déplacement	
CANDIDATS HANDICAPES MOTEURS PRATIQUANT DANS L'EAU	G1	Atteinte au niveau de 3 ou 4 membres et du tronc, se déplacent obligatoirement en fauteuil roulant Amputations sévères au niveau des 4 membres (au-dessus des coudes et des genoux).	
	G2	Atteinte de 2 membres et du tronc, se déplacent avec 2 cannes avec difficulté Marchant sans canne avec atteinte motrice sévère des 4 membres (coordination neuro motrice déficiente) Amputations sévères au niveau de 3 membres (au-dessus des coudes et des genoux) ou de l'extrémité des 4 membres (entre cheville et genoux et entre poignet et coude).	
	G3	Atteinte des membres inférieurs exclusivement, se déplacent en fauteuil roulant Se déplaçant aisément avec 1 ou 2 cannes Marchant avec une atteinte motrice (coordination neuro motrice déficiente) de 2 membres d'un seul côté Amputation totale ou partielle (minimum poignet ou cheville) au niveau de 2 membres	
	G4	Marchant sans canne avec atteinte motrice au niveau de 1 ou 2 membres inférieurs Marchant sans canne avec atteinte motrice légère des 4 membres (coordination neuro motrice déficiente) Amputation au niveau d'un seul membre (minimum poignet ou cheville).	
CANDIDATS DEFICIENTS VISUELS	DV1	Non-voyant : Acuité visuelle AV=0	
	DV2	Mal-voyant : AV < 1/50	
	DV3	Mal-voyant : 1/10 ≥ AV > 1/50	